

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

AUTEUR DE LA DELIBERATION : Christophe BÈLE, le maire

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET :

[https:// www.kernoues.com](https://www.kernoues.com): 07/07/2022

DATE DE CONVOCATION : 24 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 14 - Pouvoirs : 3

PRESENTS: Alain SIMON, Anne GÉNARD, Yves ABIVEN, Tifenn COTTON, Claude LE BRETON, Ronan TIGRÉAT, Sophie LE GUEN, Christophe BÈLE, Françoise ROUDAUT, Claudine ACQUITTER, Isabelle BOULIC.

ABSENTS EXCUSES: Pascale AUFFRET, ayant donné pouvoir à Anne GENARD ; Didier PERROT, ayant donné pouvoir à Didier PERROT ; Christelle LE MENN, ayant donné pouvoir à Isabelle BOULIC, Pierre JESTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE: Françoise ROUDAUT

Délibération D22_27 - Tarifs municipaux 2022 - modifications 1

Le maire expose :

Les modifications suivantes aux tarifs communaux 2022 arrêtés par le maire le 10 janvier 2022 sont à délibérer :

-Gratuité des photocopies aux associations disposant de leur siège social sur la commune

-Ajout d'un service : location de matériel pour festivités / événementiels : deux situations rencontrées :

- Mise à disposition de tables et chaises à titre gratuit pour les particuliers habitant sur la commune, pour les associations de la commune et l'école intercommunale
- Location de matériel pour festivités / événementiels pour le compte des associations de la commune (siège social sur Kernouës) auprès d'une autre commune ou de la CLCL : la convention de location se fait entre communes ou entre la commune et la CLCL. Si la location est tarifée, il convient de refacturer ce coût à l'association.

-Précisions relatives à la location de vaisselle à la salle Louis Page :

* Location à titre gracieux de la vaisselle et percolateur aux associations louant la salle (extérieure à la commune ou pas) étant entendu que la vaisselle ne sort pas de la salle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

AUTEUR DE LA DELIBERATION : Christophe BÈLE, le maire

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET :

[https:// www.kernoues.com](https://www.kernoues.com): 07/07/2022

DATE DE CONVOCATION : 24 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 14 - Pouvoirs : 3

PRESENTS: Alain SIMON, Anne GÉNARD, Yves ABIVEN, Tifenn COTTON, Claude LE BRETON, Ronan TIGRÉAT, Sophie LE GUEN, Christophe BÈLE, Françoise ROUDAUT, Claudine ACQUITTER, Isabelle BOULIC.

ABSENTS EXCUSES: Pascale AUFFRET, ayant donné pouvoir à Anne GENARD ; Didier PERROT, ayant donné pouvoir à Didier PERROT ; Christelle LE MENN, ayant donné pouvoir à Isabelle BOULIC, Pierre JESTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE: Françoise ROUDAUT

Délibération D22_27 - Tarifs municipaux 2022 - modifications 1

* Revalorisation du coût de location vaisselle aux particuliers :

Tarifs actuels : 10 € moins de 50, 20 € de 50 € à 100, 30 € au-delà (idem kernouésiens ou extérieur). Proposition du bureau : 1 € / couvert complet.

Les remarques du conseil sont les suivantes :

Gratuité des photocopies aux associations :

Alain SIMON mentionne qu'il serait peut-être préférable de fixer une limite aux nombres de photocopies. Il est mentionné qu'une vigilance en mairie sera à observer afin de rendre compte des volumes sollicités et qu'ils restent dans la mesure du raisonnable.

Sur la vaisselle : tarif à 1 euro par couvert validé et souhait de mise en place de rangements plus facilitants type caisses allant au lave-vaisselle pour les verres, caisses pour les assiettes, couverts attachés avec des élastiques...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter l'ensemble des changements proposés ci-dessus.